Date de dépôt : 11 novembre 2010

Rapport

de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition de l'association genevoise des enseignant-e-s des écoles professionnelles (CFP/hepia) contre la dégradation des conditions de travail et d'enseignement dans le secteur des formations professionnelles

Rapport de majorité de M. Guy Mettan (page 1) Rapport de minorité de M^{me} Prunella Carrard (page 10)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M. Guy Mettan

Mesdames et Messieurs les députés,

C'est sous la férule toujours bienveillante de M. Ivan Slatkine que la Commission des pétitions a examiné la pétition 1719 de l'association genevoise des enseignant-e-s des écoles professionnelles (CFP/hepia) contre la dégradation des conditions de travail et d'enseignement dans le secteur des formations professionnelles lors de ses séances des 18 janvier, 8 et 15 février, 23 août, 6 et 13 septembre 2010. M. Gérard Riedi a assuré le procès-verbal avec son impavidité habituelle.

Audition de M^{mes} Jelk-Peila et Cattani, et de MM. Vincent et Scheffre, pétitionnaires

M^{me} Jelk-Peila explique que la restructuration de l'Etat lors de la précédente législature a entraîné une diminution du personnel, et ce pour des raisons économiques. Cette réforme a taillé à coups de hache la dimension

P 1719-A 2/11

sociale alors que les besoins de la population augmentent en parallèle, raison pour laquelle des postes supplémentaires sont demandés. Cette pétition parmi d'autres vise donc à corriger la diminution, tant en quantité qu'en qualité, de l'administration publique. Le cartel note que les impacts de la situation sur le personnel touchent la santé de ce dernier.

M^{me} Cattani ajoute que les quatorze pétitions dont celle-ci fait partie mettent en avant le fait que la population a largement augmenté, soit 40 000 personnes de plus entre 2007 et 2009, alors qu'au même moment des plans d'efficience diminuaient la quantité de personnel. Une pétition par secteur a été nécessaire afin d'étayer l'argumentaire. Il est nécessaire d'augmenter les effectifs afin de supporter le vieillissement de la population, notamment dans le secteur médical et les EMS.

Pour M. Vincent, les enseignants n'arrivent plus à faire face, ce qui implique que les décrochages de jeunes se multiplient. Le problème est crucial. On compte 700 nouveaux étudiants pour la rentrée 2010 pour une dizaine de postes seulement.

M. Scheffre remarque enfin que deux services, la Protection des mineurs et le service de tutelle pour adultes, se trouvent dans une situation très inquiétante. Le nombre de dossiers ne fait qu'augmenter et il n'est plus possible de faire face aux besoins.

Un commissaire PDC demande si le cartel a déjà utilisé cette démarche politique par le passé. Il rappelle qu'entre 2000 et 2005, le nombre de postes a augmenté et précise en outre que le DIP a toujours été considéré comme une priorité. Il se demande enfin pourquoi intervenir maintenant.

On lui répond que chaque période a ses caractéristiques et que certains biais ne fonctionnent pas forcément. Le cartel n'est pas certain du nombre de postes supplémentaires nécessaires. De nombreux postes ont par ailleurs été créés, mais aucun sur le terrain. Le SRED montre bien l'évolution, année après année, ainsi que les coûts.

Un député libéral s'étonne qu'il n'y ait pas eu de discussion entre le conseil d'administration des HUG, par exemple, et le Conseil d'Etat.

On lui rappelle que c'est le Grand Conseil qui a la possibilité d'ouvrir des postes et de délier les bourses. Il y a des discussions avec le Conseil d'Etat, mais ce dernier ne négocie pas. Il fallait 14 pétitions pour justifier les 2000 postes sollicités. Le cartel est une mosaïque qui observe les besoins, lesquels se déclinent en fonction des services.

Un autre député PDC demande quelle est la rotation élèves/enseignants dans les autres pays.

En France, les classes comptent 17 élèves avec un assistant pour chaque enseignant. En France et en Allemagne, les priorités diffèrent en fonction de l'éloignement. Par rapport aux autres cantons suisses, Genève était le meilleur canton pour le post-obligatoire il y a dix ans. Mais la baisse a été importante ces dernières années. Les dépenses ont également diminué, ce qui n'est pas le cas chez les voisins de Genève. Genève n'est donc pas en tête du peloton. Concernant la santé, la situation est similaire. La maternité est moins bien lotie que le CHUV.

Un député radical fait observer que la situation à l'école s'est péjorée, mais il n'est pas sûr qu'augmenter le nombre de postes permette de régler tous les problèmes. Il rappelle en outre que l'investissement consenti pour la création de 92 directeurs d'établissement est énorme.

Beaucoup de moyens sont mis dans des tâches de contrôle, notamment par le biais de l'informatique, mais cela ne fait toutefois pas avancer les choses sur le terrain. Les effets de ce *New Management* sur les HES entraînent une consommation de ressources importante, sans effets concrets.

A un député MCG faisant remarquer que M. Beer prétendait que les classes genevoises comptaient 17,5 élèves, il est répondu qu'il s'agit du taux d'encadrement. Il n'y a pas de classe avec 17 élèves. Les classes comptent plutôt entre 21 à 24 élèves.

Un commissaire libéral demande comment le cartel parvient à une demande de 2 000 postes et s'il est réaliste de dire que tous les services de l'Etat ne sont pas forcément accessibles par toute la population aujourd'hui.

On lui déclare que la société a changé. Par ailleurs, les syndicats sont présents dans les services, ce qui permet de chiffrer précisément les besoins selon les secteurs. Une extrapolation a ensuite été calculée. Par exemple, dans le service des tutelles lorsqu'une personne ne peut plus encaisser son chèque le vendredi mais seulement le mardi suivant, les problèmes surgissent. Un travail important effectué par des groupes de militants a été effectué derrière chacune de ces pétitions et les demandes sont plutôt faibles par rapport à la réalité.

Un député libéral demande si des pistes ont été recherchées pour diminuer le personnel administratif. 2 000 postes reviendraient au final à 200 millions, qu'il faudrait trouver. Un de ses collègues remarque que diminuer de 50% le nombre de technocrates en remettant ces derniers sur le terrain permettrait sans aucun doute d'améliorer la situation.

On leur rétorque que c'est le personnel administratif qui a été mis au front. Des classes d'appui ont été supprimées. Et il ne faudrait pas parler de rentabilité ou de bénéfices dans le cadre du service public car il y a des règles

P 1719-A 4/11

qui ne peuvent pas être appliquées aux services publics. A la FSASD, la situation est devenue aberrante car chaque geste doit être comptabilisé en termes de temps. Mais on convient qu'un certain nombre d'échelons intermédiaires sont effectivement en trop. La nouvelle LIAF est une véritable machine à travail administratif et provoque un appauvrissement de la réflexion sur les politiques publiques.

Le président remercie les représentants du cartel et entame ensuite un tour de table.

Le PDC se déclare opposé à un renvoi de ces pétitions en commissions spécialisées. Il n'y a aucune raison pour ce faire, la Commission des pétitions étant habilitée à effectuer ce travail. Il pense par ailleurs qu'il convient de traiter ces pétitions avec sérieux et propose donc que la Commission se penche de manière plus approfondie sur ces textes et auditionne les départements idoines.

L'UDC rappelle que les personnes qui ont été auditionnées scandaient à la tribune du Grand Conseil et jetaient des papiers sur les députés. Le discours sur le respect démocratique lui semble donc peu pertinent.

Les Verts remarquent que ces pétitions sont précises et que le caractère généraliste de la commission nécessite de les renvoyer en commissions spécialisées. Tenir 18 séances sur ces pétitions n'est pas un choix très raisonnable. C'est même une question de crédibilité.

Le Parti radical répète qu'il y a des problèmes réels mais il ne croit pas qu'ajouter des postes permette de résoudre tous les problèmes. Cela étant, c'est à la Commission des pétitions de s'occuper de ces textes. Le MCG partage cette opinion.

Le PS remarque que la commission doit se déterminer sur la pertinence de ces pétitions. Elle ajoute que son groupe entend renvoyer ces objets en commissions spécialisées. Elle rappelle en l'occurrence que cela s'est déjà fait par le passé et elle mentionne que certaines commissions travaillent déjà certainement sur ces thématiques.

Le Parti libéral remarque qu'il y a des faits précis à connaître pour pouvoir se déterminer et que nombre de réponses du cartel sont restées très floues.

A la fin de la discussion, il est convenu d'entendre les fonctionnaires du DIP qui a une vision générale sur les écoles professionnelles et les écoles de musique.

Audition de l'Association des enseignants des écoles professionnelles

M. Demelec évoque la rentrée 2009 en rappelant que ce fut une catastrophe en termes de nombre de postes. Il manquait cent postes, ce qui implique que les heures supplémentaires des enseignants en fonction ont explosé. Un nouvel enseignant doit se former sur 1'800 heures et le cahier des charges est en pleine négociation.

M. Roset déclare que l'usage de vacataires s'est développé avec beaucoup d'excès. Les réserves de carrière qui étaient un bon système sont maintenant utilisées de manière fallacieuse. Cela entraîne des conséquences financières. L'Etat fait crédit d'un certain nombre d'heures à un enseignant en classe 19 mais au final, le solde est remboursé en classe 20. Les coûts ne sont pas maîtrisés puisqu'à terme les réserves de carrière doivent être payées. Enfin, regrouper 23 élèves dans une classe de culture générale soulève un certain nombre d'interrogations. Il rappelle à cet égard que la filière professionnelle est le dernier échelon avant les structures d'accueil.

Un député radical demande si cette pétition n'avait pas pour but de faire pression sur les négociations et ce qu'il en est du PLEND.

On lui répond que lorsque la pétition a été lancée, la situation était différente et qu'il n'était pas possible de préjuger de ce qui allait se passer. Concernant le PLEND, il n'est pas non plus possible de préjuger de l'avenir. Par ailleurs, l'utilisation de la réserve de carrière pose problème et il serait nécessaire de mettre en place des gardes fous.

Un député libéral demande ce que signifie l'expression « orientation autoritariste » mentionnée dans la pétition.

Ce point concerne les HES. Des regroupements y sont opérés, ce qui suppose une mobilité des élèves. Ce type de décision est autoritariste. Par ailleurs, on ne possède pas les détails sur les financements inhérents aux recherches. Chercher de l'argent est une pression importante alors que la mission relève de l'enseignement et de la recherche. En ce qui concerne les apprentis, le DIP a voulu revenir à la situation antérieure avec les « Dual » en confiant leur financement aux associations. Ce sera le cas avec tous les métiers. Si les petits métiers ne sont pas menacés, il est par contre évident que les petites associations ont de la peine à prendre en charge les financements.

Audition de M. Charles Beer, conseiller d'Etat

M. Beer déclare que la formation professionnelle a fait l'objet d'un gros investissement de la part de l'Etat. Le CEPTA a été réorganisé en sept centres professionnels, soit : construction, technique, terre et environnement,

P 1719-A 6/11

hôtellerie, commerce, social-santé et arts appliqués. L'un des buts est de regrouper les duals et les plein temps, mais le problème principal relève des locaux. Des investissements à cet égard sont encore nécessaires. Par ailleurs, la croissance des effectifs liée au fait que le collège absorbe plus de ressources entraîne des problèmes. Il y a parfois des effectifs trop importants en culture générale. Pour le reste, tout va bien. Quant aux réserves de carrière, elles sont descendues de 109 millions à 106 millions, même si ces réserves sont sollicitées.

A un député MCG qui parle de malaise, il rappelle que la marge de manœuvre a diminué de 5%, à la demande du Grand Conseil.

Une députée socialiste demande ce qui se passe à l'égard de la réserve de carrière pour la personne qui change d'orientation professionnelle. Réponse : tout ce qui dépasse les 22h n'est pas restitué.

L'audition terminée, le président passe au vote du dépôt :

Pour: 10 (2 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC, 2 MCG)

Contre: 5 (3 Ve, 2 S)

Abst.: -

La proposition de dépôt est donc acceptée. La majorité de la commission vous prie, Mesdames et Messieurs les députés, d'en faire autant.

Pétition (1719)

de l'association genevoise des enseignant-e-s des écoles professionnelles (CFP/hepia) contre la dégradation des conditions de travail et d'enseignement dans le secteur des formations professionnelles

Mesdames et Messieurs les députés,

Considérant:

Au niveau de l'enseignement post-obligatoire professionnel

L'aggravation des conditions 2009 marquée par:

- l'augmentation des effectifs par classe ou groupe, et la baisse constante du taux d'encadrement (de l'avis même du DIP L'Essentiel no 69 « Il manque 100 postes au PO à cette rentrée pour maintenir les coefficients usuels d'ouverture de classes »)
- l'augmentation des charges horaires des maîtres et la constante péjoration des conditions de formation professionnelle

La dégradation des conditions de carrière caractérisée par:

- l'augmentation de la réserve de carrière en raison du dépassement perpétuel de la 'moyenne du poste'.
- L'augmentation significative du recours à l'engagement de vacataires (précaires, et payés à l'heure)

L'alourdissement constante du métier d'enseignant, et notamment:

- Le nombre croissant de tâches et responsabilité en sus de la charge d'enseignement, sans compensation,
- l'augmentation de la charge de la formation pédagogique, en partie 'externalisée' à Lausanne (IFFP),
- l'amplification du cahier des charges des enseignants, alors que sa négociation est actuellement suspendue.

Au niveau des Hautes Ecoles Spécialisées (HES)

La diminution des effectifs du corps enseignant et des ressources allouées aux écoles

 malgré l'augmentation importante du nombre d'étudiant-e-s, les effectifs du corps enseignant sont insuffisants, P 1719-A 8/11

 érosion permanente des subventions par étudiant-e, manque de moyens pour le suivi de leurs travaux,

La dégradation des conditions de travail et les pesanteurs administratives

- Inflation administrative: pléthore de postes de 'gouvernance', systèmes de contrôle, lourdeur normative,
- Inadéquation des "feuilles e charges", en particulier pour le prise en compte du volume réel de travail,

La très forte centralisation 'supra-cantonale' et une orientation autoritariste au niveau de la HESSO (romande)

- concentration à outrance des "filières / sites", volonté marquée de centralisation et de pilotage à distance,
- pressions permanentes pour "l'autofinancement" des activités (imposées) de recherche appliquée et développement.

Les soussigné-e-s, enseignant-e-s dans le secteur des formations professionnelles (PO et HES):

- appuient les demandes formulées par le Cartel Intersyndical, en particulier en ce qui concerne l'augmentation du nombre de postes, afin d'offrir de meilleures prestations de formation professionnelle,
- exigent le respect des maxima convenus avec le DIP, limitant les effectifs de classe dans le secteur professionnel,
- demandent la diminution de la charge de travail du corps enseignant dans le PO.
- demandent l'obtention des moyens suffisants pour le soutien aux élèves en difficulté, dès le début d'apprentissage,
- demandent au Grand Conseil de voter un budget 2010 comprenant postes nécessaires pour retrouver les conditions d'enseignement acceptables, et notamment – au PO – le taux d'encadrement de l'année 2000,

 dans le cadre de la révision de la Loi HES, demandent le maintien du statut de fonctionnaire pour l'ensemble des personnels HES, et le renforcement de toutes les structures participatives (dans les écoles et avec la Direction générale),

- demandent la révision immédiate du système des feuilles de charges HES et de leur application, ainsi que la révision des coefficients (cours / préparation), la prise en compte intégrale de la charge de travail, et des moyens adaptés (Ra&D),
- demandent le maintien du PLEND, aux mêmes conditions qu'aujourd'hui, et au choix des employé-e-s de l'Etat,
- et demandent la préservation des principes de l'actuelle CIA (cotisation 1/3-2/3, primauté des prestations, financement mixte et la représentation des employés au comité de la caisse) dans la future caisse de prévoyance (fusionnée CIA | CEH).

N.B. 117 signatures p.a Cartel Intersyndical du personnel de l'Etat et du secteur subventionné Case postale 1765 1227 Carouge P 1719-A 10/11

Date de dépôt : 30 novembre 2010

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de M^{me} Prunella Carrard

Mesdames et Messieurs les députés,

Lors des auditions sur cette pétition, la minorité estime que la commission est passée trop vite sur le sujet. En effet, la majorité de la commission a voté le dépôt sur le bureau du Grand Conseil de cette pétition, sans avoir pris la peine de se renseigner de manière approfondie et de demander :

- les chiffres concernant les augmentations des effectifs mentionnées, au niveau de l'enseignement post-obligatoire professionnel, dans le premier point considérant l'aggravation des conditions 2009 marquée par « l'augmentation des **effectifs par classe ou groupe**, et la baisse constante du **taux d'encadrement** (de l'avis même du DIP L'Essentiel no 69 « Il manque 100 postes au PO à cette rentrée pour maintenir les coefficients usuels d'ouverture de classes ») » ;
- au niveau des Hautes Ecoles Spécialisées (HES), les chiffres concernant l'affirmation de la « diminution des effectifs du corps enseignant et des ressources allouées aux écoles, malgré l'augmentation importante du nombre d'étudiant-e-s »;
- toujours au niveau des HES, les chiffres concernant le point mentionnant une « érosion permanente des **subventions par étudiant-e** [et un] manque de moyens pour le suivi de leurs travaux »;
- les chiffres concernant les effectifs de classe liés à la question soulevée dans l'invite : « le respect des maxima convenus avec le DIP, limitant les effectifs de classe dans le secteur professionnel ».

Mentionnons encore qu'il aurait été adéquat de se renseigner sur le **nombre d'heures supplémentaires** accumulées par les enseignants.

Dans le cadre du débat sur **l'utilisation de la réserve de carrière**, les pétitionnaires ont expliqué, en exemple, que « *l'Etat fait crédit d'un certain nombre d'heures à un enseignant en classe 19 mais qu'au final, le solde est remboursé en classe 20* ». Sur cette question, les pétitionnaires ont bien

précisé en commission qu'ils ne désirent pas rigidifier la réserve de carrière, mais que « c'est l'utilisation qui est faite de la réserve de carrière qui est remise en question. [...] il serait nécessaire de mettre en place des gardes fous ».

Sur ce point, le conseiller d'Etat chargé de l'instruction publique, M. Beer, mentionne simplement que les réserves de carrière « sont descendues de 109 millions à 106 millions, même si ces réserves sont sollicitées ». Quant à la question d'une commissaire sur ce qu'il advient de la réserve de carrière pour une personne qui fait le choix de changer d'orientation professionnelle, M. Beer répond que tout ce qui dépasse les 22h n'est pas restitué. La minorité estime qu'il y a là un travers qu'il s'agirait de corriger.

Les pétitionnaires ont également mentionné la **tendance actuelle à faire** de la filière professionnelle « le dernier échelon avant les structures d'accueil ». En termes de qualité d'enseignement, les pétitionnaires mentionnent encore que « regrouper 23 élèves dans une classe de culture générale soulève un certain nombre d'interrogations ». A ce propos, le conseiller d'Etat, M. Beer, explique que « la croissance des effectifs liée au fait que le collège absorbe plus de ressources entraîne des problèmes. Il indique ainsi qu'il y a parfois des effectifs trop importants en culture générale ».

Conclusions de la minorité

La minorité estime que les réponses du Conseil d'Etat ne sont pas suffisamment approfondies et il conviendrait que le Conseil d'Etat réponde de manière plus fouillée au sein d'un rapport sur cette pétition. Par ailleurs, dans la mesure où la commission n'a pas suffisamment détaillé le travail sur cette pétition, la minorité estime qu'un renvoi au Conseil d'Etat permettrait d'obtenir des chiffres concernant les questions soulevées ci-dessus.

Pour toutes ces raisons, nous invitons la majorité parlementaire qui a exprimé un avis contraire lors des discussions en commission à reconsidérer sa position au moment du vote en séance plénière et à renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat.